



# QU'EST-CE QUE L'U2P ?

MARS 2021

L'U2P, Union des entreprises de proximité, est l'une des trois organisations patronales représentatives au niveau national et interprofessionnel. Elle représente et défend les artisans, les commerçants et les professionnels libéraux, rassemblés sous le vocable des «entreprises de proximité». Elles sont plus de trois millions, soit les deux tiers des entreprises de France. Les entreprises de proximité mobilisent 6 millions d'actifs et forment la moitié des apprentis du pays.

L'U2P représente des entreprises à taille humaine, fières de leur savoir-faire et de leur implantation locale, créatrices de richesses et d'emplois. Les chefs d'entreprise de proximité, souvent eux-mêmes issus de l'apprentissage, entretiennent une relation étroite et quotidienne avec leurs clients, leurs fournisseurs ou leurs salariés. Ce qui caractérise leur métier : l'exigence de qualité et un sens aigu du service. En un mot, l'U2P représente les entreprises au cœur de l'économie réelle.

L'U2P fédère 5 membres : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie-restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales) et la CNATP (travaux publics et paysage). Près de 120 organisations professionnelles lui sont ainsi affiliées, et son action est relayée partout en France grâce à un réseau de 115 U2P de région et de département.

## LE FONCTIONNEMENT L'U2P ?

Le fonctionnement de l'U2P est collégial. Ses organisations membres sont représentées à part égale dans ses instances et les décisions sont prises à l'unanimité, au niveau national comme au niveau régional et départemental.

## QUELQUES DATES CLÉS

**1975** : Les organisations représentatives des trois grands secteurs de l'artisanat (CAPEB, CNAMS et CGAD) créent l'UPA le 19 septembre 1975.

**1977** : L'Union Nationale des Profession Libérales (UNAPL) est créée en 1977. Elle devient l'organisation patronale représentative des professions de la santé, du droit, du cadre de vie et des techniques.

**1983** : L'UPA acquiert le statut de partenaire social.

**1988** : L'UPA participe aux négociations interprofessionnelles.

**1996** : L'UPA fait son entrée dans la gestion du régime général de sécurité sociale.

**2009** : Le Conseil d'administration de la CGAD décide d'adhérer exclusivement à l'UPA.

**2010** : La CNATP rejoint l'UPA en tant que membre associé.

**2016** : Le regroupement de l'UPA et de l'UNAPL donne naissance à l'Union des entreprises de proximité (U2P).



# LES ORGANISATIONS MEMBRES

## CAPEB

La CAPEB, Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment, est l'organisation professionnelle des artisans du bâtiment. Depuis 1946, elle se mobilise pour promouvoir, défendre et représenter les intérêts économiques et sociaux de ces entreprises.  
<https://www.capeb.fr>

## CGAD

La CGAD, Confédération Générale de l'Alimentation en Détail, est l'organisation représentative des métiers de l'artisanat, du commerce alimentaire de proximité et de l'hôtellerie-restauration. Elle rassemble 18 organisations professionnelles et défend les intérêts de ces entreprises auprès des pouvoirs publics et du législateur.  
<https://www.cgad.fr/>

## CNAMS

La CNAMS, Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services, est l'organisation représentative des artisans de la fabrication et des services. Depuis 1945, elle défend les intérêts des entreprises dans les domaines de l'automobile et du transport, de la conception, fabrication et réparation, des métiers d'art, de la mode et de la beauté et des services et commerces de proximité.  
<https://www.cnams.fr/>

## UNAPL

L'UNAPL, Union Nationale des Professions Libérales, est l'organisation patronale représentative des professions libérales. Créée en 1977, elle fédère les organisations professionnelles des métiers de la santé, du droit, du cadre de vie et des techniques. Elle défend les intérêts des professions libérales.  
<https://www.unapl.fr/>

## CNATP

La CNATP est la Confédération Nationale des Artisans des Travaux publics et du Paysage. Les entreprises que l'organisation soutient et défend, aménagent le territoire, influencent positivement le cadre de vie et contribuent à la préservation de l'environnement.  
<https://www.cnatp.org/>

# LE CONSEIL NATIONAL DE L'U2P

## PRÉSIDENT

Dominique MÉTAYER, Vice-Président de la CAPEB

## VICE-PRÉSIDENTS

Michel PICON, Premier Vice-Président de l'U2P, Président de l'UNAPL

Joël MAUVIGNEY, Deuxième Vice-Président de l'U2P, Président de la CGAD

Laurent MUNEROT, Troisième Vice-Président de l'U2P, Président de la CNAMS

Jean-Christophe REPON, Quatrième Vice-Président de l'U2P, Président de la CAPEB

# CONTACTS PRESSE

## U2P

Jean-Côme Delerue - Tél : 01 47 63 31 31 - 06 77 64 40 78 - [jcdelerue@u2p-france.fr](mailto:jcdelerue@u2p-france.fr)

Oscar Dassetto - Tél : 01 47 63 31 31 - 06 73 19 57 64 - [odassetto@u2p-france.fr](mailto:odassetto@u2p-france.fr)

## LA VOIX DES ARTISANS

AGENCE RUMEUR PUBLIQUE – [presse@lavoixdesartisans.fr](mailto:presse@lavoixdesartisans.fr)

12, rue des Céréales - Bâtiment 127 - 93210 La Plaine Saint-Denis

Jérôme Saczewski - 01 80 89 87 12

Mathias Koubi - 01 80 89 87 17

Basile Rabouille - 01 80 89 87 21

